

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le Lotissement**2 – Le cadre général du budget**3 – La section de fonctionnement**4 – La section d'investissement*1 – Le Lotissement

Le lotissement est créé afin d'étendre le périmètre du Trieux et permettre l'arrivée de nouvelles familles sur la commune. L'installation de ces foyers redynamisera la commune et les associations, fera vivre les professionnels installés dans le secteur et contribuera au maintien des services publics (école, cantine, garderie, mairie, agence postale...).

- a) Onze lots seront créés, en trois phases d'aménagement. La première concerne la création de trois lots. La deuxième phase la construction de 5 lots et la troisième la construction de 3 lots.
- b) Les terrains seront viabilisés : raccordements en eau, voirie, électricité et téléphone.

2 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Budget annexe Lotissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif du Lotissement est constitué par l'ensemble des écritures de variation des stocks de travaux en cours.

3 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement constate les opérations à réaliser en cours d'année (études, frais accessoires, travaux...), la vente des premiers lots achevés et le stock final au 31 décembre.
- b) Le budget primitif s'équilibre à 221 825.80 €.

c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	87 345.48	Vente de lots	48 250.00
Dépenses de gestion courante	5,00	Produits de gestion courante	5,00
Ecritures d'ordre entre sections	134 475.32	Ecritures d'ordre entre sections	173 570.80
Total	221 825.80	Total	221 825.80

4 – La section d'investissement

- a) La section d'investissement constate le report, le remboursement partiel de l'emprunt réalisé auprès du budget communal, un nouvel emprunt à souscrire auprès de ce même budget et les écritures relatives aux stocks de travaux en cours.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Emprunts	27 770.00	Résultat reporté	30 902.98
Ecritures d'ordre entre sections	173 570.80	Emprunts	35 962.50
		Ecritures d'ordre entre sections	134 475.32
Total	201 340.80	Total	201 340.80

Le Maire,

RINGENBACH Daniel

